

A2MICILE 84

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 2.000 euros
Siège social : 927 AVENUE THEODORE AUBANEL, 84500 BOLLENE, France

539 656 504 R.C.S. AVIGNON

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

COPIE CERTIFIEE CONFORME

VINCENT CHAULET

Monsieur **VINCENT CHAULET**
Co-Gérant



SARL A2MICILE 84
927 AVENUE THEODORE AUBANEL
84500 BOLLENE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	1
<i>Bilan Passif</i>	2
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	3
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	4
----- A N N E X E -----	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	1
<i>Immobilisations</i>	3
<i>Amortissements</i>	4
<i>Provisions</i>	5
<i>Créances et Dettes</i>	6
<i>Capital social</i>	7
<i>Charges à payer</i>	8
<i>Produits à recevoir</i>	9
<i>Charges constatées d'avance</i>	10
<i>Produits constatés d'avance</i>	11
<i>Annexe libre</i>	12
----- B I L A N -----	
<i>Détail de l'Actif</i>	1
<i>Détail du Passif</i>	3
----- R E S U L T A T -----	
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	1
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	5
----- ETATS FISCAUX -----	
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés</i>	1
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés</i>	2
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	3
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	4
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	5
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	6
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	7
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	8
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation</i>	9
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	10
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	11
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	12
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	13
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	14
<i>2058A - Déductions diverses</i>	15
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	16
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	17
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	18
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	19
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	20
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	21
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	22
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	23
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	24
<i>2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt</i>	25
<i>2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre</i>	26
<i>2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre</i>	27
<i>2058FC - Plafonnement des résultats ...</i>	28
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat ...</i>	29

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>1330CVAE - Déclaration de la valeur ajoutée</i>	<i>30</i>
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	<i>31</i>

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 400	1 400		
	Fonds commercial	3 245		3 245	3 245
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	423	423		
	Autres immobilisations corporelles	27 551	7 908	19 643	11 048
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	6 073		6 073	6 073
	Total de l'actif immobilisé (III)	38 692	9 732	28 960	20 366
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	320 692	26 144	294 548	209 297
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	43 725	61	43 665	38 563
	Charges constatées d'avance				270
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	15 083		15 083	13 751
	Total de l'actif circulant (IV)	379 501	26 205	353 296	261 881
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		418 193	35 937	382 256	282 247
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à moins d'un an				364 418	258 221

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 000)	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(391 728)	(314 137)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(85 907)	(77 591)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		(475 435)	(389 528)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	3 039	2 154
	Emprunts et dettes financières divers (2)	583 345	480 043
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 412	58 833
	Dettes fiscales et sociales	160 567	121 725
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 329	9 020
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		857 692	671 775
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		382 256	282 247
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(85 907,29)	(77 590,85)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		857 692	671 775
(2) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Changement de réglementation comptable

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC n°2022-06, dont il est fait une première application au titre du présent exercice.

Les incidences de ce changement de méthode comptable se limitent à la présentation des états financiers

Comme le prescrit la réglementation, les comptes de l'exercice 2024 n'ont pas été retraités dans les comparatifs qui sont faits avec les comptes de 2025.

Le bilan de l'exercice présente un total de **382 256 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 395 350 euros** et un total **charges** de **1 481 257 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-85 907 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau& informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	4 645					4 645
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 645					4 645
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	423					423
	Instal., agencement, aménagement divers	14 444		9 405			23 849
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 458		1 244			3 702
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 326		10 649			27 975
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	6 073					6 073
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 073					6 073
TOTAL		28 043		10 649			38 692

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		1 400			1 400
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 400			1 400
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		423			423
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		3 396	1 970		5 366
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier		2 458	84		2 542
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			6 278	2 054		8 332
TOTAL			7 678	2 054		9 732

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Autres	9 792	26 144	9 792	26 144
		298	61	298	61
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	10 090	26 205	10 090	26 205
TOTAL GENERAL		10 090	26 205	10 090	26 205
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			26 205	10 090	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 073		6 073
	Clients douteux ou litigieux	3 961	3 961	
	Autres créances clients	316 731	316 731	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	350	350	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 756	1 756	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	28 314	28 314	
	Débiteurs divers	13 306	13 306	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	370 490	364 418	6 073
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	3 039	3 039		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	96 412	96 412		
	Personnel et comptes rattachés	109 237	109 237		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 110	51 110		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	65	65		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	156	156		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	583 345	583 345		
	Autres dettes	14 329	14 329		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	857 692	857 692		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		90 936
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		343
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	343	
Dettes fiscales et sociales		90 593
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	72 082	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	12 942	
<i>FORMATION PRO. CONTINUE</i>	5 557	
<i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	12	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		6 199
Autres créances		6 199
PRODUITS A RECEVOIR	6 199	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

A2MICILE 84

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 2.000 euros
Siège social : 927 AVENUE THEODORE AUBANEL, 84500 BOLLENE, France

539 656 504 R.C.S. AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,

le vingt-quatre avril, à neuf heures,

La société A2MICILE EUROPE, représentée par Monsieur Vincent CHAULET,

agissant en qualité d'Associée Unique de la Société,

détenant la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société,

après avoir exposé :

1. qu'elle a pris connaissance des documents suivants :
 - le rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dit « rapport de gestion » ;
 - le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;
 - le texte des projets de décisions à soumettre au vote de l'Associée Unique ;
2. que les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Vincent CHAULET, Co-Gérant de la Société ;
3. que les comptes annuels de l'exercice clos, l'inventaire et le rapport de gestion ont été adressés dans les délais légaux à l'Associée Unique ;

Sont également présents, en qualité de Co-Gérants non associés : Monsieur Vincent CHAULET et Monsieur Joel CHAULET.

L'Associée Unique a statué sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus à la Gérance,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts,
- pouvoirs pour formalités.

L'Associée Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus à la Gérance)

L'Associée Unique, connaissance prise des termes du rapport de la Gérance, approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de (85.907) euros.

L'Associée Unique approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la Gérance au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Associée Unique, connaissance prise des termes du rapport de la Gérance, décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice d'un montant de (85.907) euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau »,
La somme de (85.907) euros,
Dont le solde débiteur sera ainsi porté à la somme de (477.635) euros.

L'Associée Unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, prend acte conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce de la nécessité de se prononcer dans les quatre mois suivant la présente décision sur la dissolution anticipée de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DÉCISION

(Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce)

L'Associée Unique prend acte du fait qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

(Dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associée Unique, connaissance prise des termes du rapport de la Gérance, prend acte du fait que la Société n'a effectué aucune dépense ni charge non déductible fiscalement visées au 4 de l'article 39 dudit Code.

CINQUIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *
 * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et consigné au registre prévu par la loi.

VINCENT CHAULET

✓ Certifié par  yousign

A2MICILE EUROPE
Associée Unique
Représentée par Vincent CHAULET

VINCENT CHAULET

✓ Certifié par  yousign

Monsieur Vincent CHAULET
Co-Gérant

JOEL CHAULET

✓ Certifié par  yousign

Monsieur Joel CHAULET
Co-Gérant